LE RMDM : LA NOUVELLE FACE DE L'OPPOSITION À MADAGASCAR

Le vendredi 16 août 2019, la nouvelle alliance de l'opposition dénommée « le Rodoben'ny Mpanohitra ho an'ny Demokrasia eto Madagascar », RMDM, ou le « Rassemblement des Partis de l'Opposition pour la Démocratie à Madagascar », a été présentée officiellement à la presse à l'hôtel Carlton, Anosy. Cette alliance va contribuer au développement économique et social du pays en jouant son rôle de contre-pouvoir qui est reconnu par la Constitution.

En 2018, dans la classification de l'ONG Internationale Freedom House relatif aux droits civils et politiques, Madagascar a obtenu seulement 56 points sur 100, et a été classé parmi les pays « à moitié libres ». Malgré la reconnaissance du droit d'opposition par la Constitution et la Loi n⁰ 2011-013 du 9 septembre 2011 portant statut de l'opposition et des partis d'opposition, le gouvernement actuel essaie de museler les partis d'opposition en manipulant ses députés à l'Assemblée nationale dans le but de modifier cette Loi n⁰ 2011-013, au lieu de sortir son décret d'application. Cette tentative ne va pas améliorer le score de Madagascar, ce qui signifie que la liberté politique et la démocratie resteront un rêve pour le peuple Malagasy si les partis d'opposition ne réagissent pas. Heureusement des dirigeants des partis politiques qui sont des patriotes ont senti le danger de la manœuvre politique du pouvoir actuel et ont constitué le RMDM.

Pour rappel, la Constitution et la Loi n⁰ 2011-013 ont été élaborées par les mêmes membres de ce régime durant la période de transition 2009-2013. En outre, lors des débats durant l'élection présidentielle de 2018, le Président a dit clairement qu'il va me laisser librement diriger l'opposition à Madagascar. Un vrai démocrate applique ce qu'il dit, accepte les critiques, et ne cherche pas à intimider ni oppresser ceux ou celles qui ont des opinions différentes. Avec les manipulations politiques actuelles, je me demande si ce pays va être gouverné de la même façon que pendant la transition avec le retour de l'utilisation des forces policières pour réprimer les partis d'opposition qui gênent le pouvoir actuel. Est-ce-que le projet de loi déposé à l'Assemblée nationale a été écrit pour cibler quelques dirigeants de l'opposition, y compris ma personne ? L'état de droit devrait être respecté, ce qui veut dire que la loi en vigueur devrait être appliquée sans modification.

Par conséquent, nous demandons la publication immédiate du décret d'application de la Loi n⁰2011-013. En tant que Chef de l'opposition dirigeant le

RMDM, j'ai la légitimité et la légalité vis-à-vis de la Constitution, la loi en vigueur, et le peuple Malagasy parce que j'ai obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés après le Président actuel et j'ai été élu par les partis de l'opposition.

Comme je l'ai déjà dit maintes fois, le RMDM va tenir le pouvoir, y compris le Président et son gouvernement, redevable de ses promesses, ses actions, et ses programmes. Madagascar ne se développera pas sans démocratie, sans bonne gouvernance, et sans respect de l'état de droit. Le RMDM que je dirige avec mes collègues ne cessera pas de critiquer le gouvernement lorsque la conduite des affaires nationales n'apporte aucun avantage à Madagascar et au peuple Malagasy. Le délestage, le problème d'eau, et l'insécurité qui sévissent dans tout Madagascar sont des exemples parmi tant d'autres de l'incapacité du pouvoir de résoudre les problèmes quotidiens de la population. Nous allons conduire une opposition constructive et non destructive. Le RMDM n'acceptera pas les tentatives politiques qui visent à manipuler les lois en vigueur pour les intérêts uniquement des hommes au pouvoir et leurs amis. Notre alliance va militer pour l'intérêt de toute la Nation. Nos membres vont aussi conscientiser la population sur le rôle des partis d'opposition en général et le RMDM en particulier. Le peuple Malagasy a le droit d'être informé sur la réalité du développement de son pays, car la pauvreté n'est pas une fatalité. Cette éducation citoyenne est aussi une responsabilité à part entière des partis politiques à Madagascar.

Je lance un appel au pouvoir actuel de respecter l'état de droit et la Constitution, d'appliquer la Loi n⁰2011-013 sans modification, et de laisser librement les partis d'opposition exercer leurs missions afin qu'ils contribuent au développement du pays et à l'instauration de la démocratie à Madagascar. Je réitère aussi l'appel auprès de la communauté internationale pour soutenir le processus d'une véritable démocratisation de Madagascar afin d'assurer l'engagement de tous les acteurs de développement.

Antananarivo, faha-16 Aogositra 2019

